

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

LA VIE DES OUVRIERS DIAMANTAIRES en Allemagne

L'article suivant nous a été envoyé par un camarade d'Allemagne. Nous attirons particulièrement l'attention de nos lecteurs sur le passage où il est question des mesures que nos confrères allemands ont pris pour se défendre contre la dégringolade du mark, ce qui nous intéresse beaucoup, le même problème se posant aussi à nous, en France.

**

L'industrie diamantaire n'est pas très développée en Allemagne. Il n'y a, pour ainsi dire, que deux centres d'une certaine importance. Ce sont Hanau et Idar-Oberstein. Ce dernier, cependant, se trouvant dans le territoire de la Sarre, occupé par les armées françaises, n'est plus directement sous l'influence des événements du Reich, et ne peut avoir qu'un intérêt relatif pour celui qui veut se former une idée de la vie des diamantaires allemands.

Par ci, par là, on trouve encore des tout petits centres de l'industrie diamantaire à Odenwald-Erbach, en Hesse, à Francfort-sur-Mein, à Berlin, où il y a une demi-douzaine d'ouvriers et même en Prusse Orientale, à Liegnitz, près de la frontière polonaise, où il y a une usine occupant exclusivement des femmes. Mais le plus grand nombre de diamantaires habitent Hanau-sur-Mein et ses environs, une petite ville d'environ trente mille habitants, située dans une vallée fertile, aux bords de la rivière Mein.

HANAU

Petite ville de province, bien tranquille, Hanau peut se vanter d'un passé mouvementé et non dépourvu d'une certaine importance historique. La vallée du Mein fertile et bien cultivée, n'a pas manqué de susciter les convoitises des divers conquérants et son sol a servi à maintes reprises de champ de bataille. Les multiples uniformes des armées différentes qui se sont battues sur son territoire en

témoignent encore au musée historique d'Hanau.

Cependant, la population d'Hanau, où l'élément ouvrier domine, n'est pas guerrière du tout et c'est une des rares villes d'Allemagne où l'on chercherait en vain la statue traditionnelle d'un des « Kaiser », sur la place du marché, où se dresse au contraire, la statue des frères Grimm, célèbres philologues et gens de lettres, dont Hanau est la ville natale.

Dans le mouvement ouvrier, Hanau occupait toujours un des avant-postes. En 1918, les ouvriers de Hanau furent les premiers de toute l'Allemagne pour renverser le régime impérial et dans les événements des derniers temps, ils demeurent fidèles à leur passé.

C'est peut-être cet esprit de progrès et d'indépendance qui faisait de Hanau l'asile hospitalier aux réfugiés de toutes sortes depuis des siècles. On y retrouve encore des traces vivantes de toute une colonie d'Huguenots français, qui sont venus s'y établir au milieu du 17^e siècle, chassés de leurs foyers par l'intolérance des castes dirigeantes de leur pays, ils étaient accueillis fraternellement par leurs coreligionnaires Hessois.

Ils y ont bâti leur église, où l'on prêche encore en langue française et devant laquelle se dresse une statue commémorative qu'ils ont érigé pour exprimer la reconnaissance des pauvres exilés « de par leur conviction » comme l'écrit l'inscription, envers ceux qui leur ont prêté la main dans le malheur. Aujourd'hui, les descendants de ces exilés se sont mêlés à la population du pays, et seuls des noms et prénoms français sont restés, vestiges modestes des grands mouvements sociaux d'autrefois.

Depuis longtemps l'industrie bijoutière existe à Hanau.

Le voisinage de la grande métropole commerciale de Francfort-sur-Mein, ville de grand luxe, explique son développement.

A côté de l'industrie bijoutière se trouve l'industrie diamantaire. On ne sait plus au juste quand cette industrie s'est implantée à Hanau, mais en tout cas on y compte plusieurs générations de diamantaires.

Cependant, comme dans toute l'Allemagne, on n'y trouve pas de marché de diamants, excepté à Francfort où il y a un café où se vendent et achètent des pierres, mais dans des proportions bien modestes.

A Hanau, il n'y a qu'une seule maison qui travaille pour son propre compte, c'est la maison Ginsberg frères, d'ailleurs la plus importante de la place. Les autres sont tous des représentants, travaillant en commission pour des firmes Hollandaises et Belges. Parmi eux les plus importants sont les commissionnaires des firmes Friedmann, d'Amsterdam ; Dummig et Rosenstranch frères, d'Anvers, etc...

Les méthodes de travail

Les diamantaires d'Hanau ont encore conservé les vieilles méthodes de nos ancêtres. C'est seulement dans le débrutage qu'ils travaillent selon les méthodes modernes. Les tailleurs travaillent sur des meules préparées d'avance. Les meules, rôdées à la machine avec de la marne pulvérisée, sont enduites de boort, pilé à l'huile, ce qui le rend moins fin que le boort pillé à sec. Une fois étalé sur la meule, le boort est enfonce dans les porcs en passant une grande facette bien mordante, de haut en bas sur le plateau.

Après, les diamantaires allemands n'y ajoutent plus de boort en travaillant. Ils mouillent seulement leurs plateaux de temps en temps avec de l'huile ou du boort très clair. Le sertissage est fait par les polisseurs eux-mêmes.

Leur organisation

Il y a environ cinq cents ouvriers diamantaires à Hanau. Dans toute l'Allemagne leur nombre ne dépasse pas le millier. Ceux de Hanau sont tous syndiqués et font partie de la Fédération des Métaux, qui englobe aussi bien les travailleurs du fer que les orfèvres. A Hanau ils ont leur propre commission d'agitation au sein du syndicat des Métaux, laquelle est présidée par le camarade Dassbach, délégué à l'Alliance Universelle.

Pour bien démontrer l'esprit syndicaliste qui anime les diamantaires d'Hanau, il serait peut-être bon de citer quelques exemples.

La plupart des ouvriers diamantaires habitent dans les villages et communes des environs de la ville.

C'est à cause de cela qu'ils prennent un repos du midi très court, parce qu'ils leur faut en général plus d'une heure de chemin de fer vicinaux ou de bicyclette pour retourner chez eux. Aussi est-il impossible de tenir les réunions syndicales le soir ; pour cela, ils tiennent leurs réunions pendant les heures du travail, ce qui assure la présence de tous les membres du syndicat.

Cette habitude ne plaisait guère aux patrons, qui n'aiment pas à voir interrompre le travail pendant quelques heures pour une réunion syndicale.

Aussi, un beau jour, la Chambre Syndicale des patrons informa la Commission d'agitation des diamantaires, qu'ils n'étaient plus disposés à fermer leurs usines pour une réunion et qu'ils dépendaient à leurs ouvriers de quitter l'atelier pendant les heures du travail.

La Commission répondit que, dans ce cas, ils pourraient fermer leurs usines pour toujours car les ouvriers diamantaires entendaient tenir leurs réunions quand bon leur semble et que, à leurs yeux, les réunions syndicales avaient assez d'importance pour y sacrifier quelques heures.

Les patrons n'insistèrent pas. Plus tard la Chambre Syndicale des Patrons décida de ne plus embaucher les ouvriers qui auraient quitté leurs anciens patrons contre la volonté de ces derniers.

Les diamantaires répondirent en menaçant d'index perpétuel tout atelier dont le patron oserait appliquer cette décision en lui promettant qu'il n'aurait plus jamais un seul ouvrier.

Il va sans dire que les patrons n'ont pas commencé !

Tout de même, quoique ne négligeant point l'action directe, le syndicat négocie avec la Chambre Syndicale des Patrons suivant la voie compliquée de la législation économique de l'Allemagne d'après guerre. Ils ont conclu deux contrats collectifs avec eux, l'un au sujet de l'apprentissage, l'autre sur les salaires, la durée du travail, les vacances, le boort, etc...

L'Apprentissage

A maintes reprises des bruits ont couru à l'étranger, d'après lesquels toute une armée de diamantaires se formait en Allemagne dans d'énormes usines poussées comme des champignons à la faveur de la baisse du mark, comme cela s'est produit en réalité dans les autres industries d'exportation.

Si dans notre métier les choses ne sont pas allées aussi fort, c'est à l'opposition des ouvriers diamantaires allemands qu'on le doit.

Car pour faire des apprentis il faut des moniteurs. Et les diamantaires, connaissant bien les particularités de leur métier capricieux, ne voulaient former

des apprentis que pour remplacer les confrères morts ou quittant le métier. De plus, ils forcèrent les patrons à partager ce point de vue, détruisant ainsi les plans frivoles de quelques-uns d'entre eux. Ils conclurent un contrat collectif d'apprentissage qui fixait le nombre d'apprentis à un pour six ouvriers. Comme ce nombre d'apprentis leur parut encore trop grand, ils décidèrent que les apprentis seraient payés par les moniteurs eux-mêmes, si ceux-ci travaillaient aux pièces et non par les patrons et fixèrent des taux relativement élevés pour empêcher l'exploitation des apprentis.

D'ailleurs le terme d'apprentissage fut fixé à trois ans. Si, après ce temps-là, l'apprenti ne connaît pas à fond le métier, il doit apprendre encore un an aux frais du moniteur en défaut.

Le contrat collectif

Le contrat collectif vise trois points principaux : Les vacances, le boort et le tarif.

Chaque ouvrier qui travaille dix mois ou plus chez un patron a droit à six jours de vacances payées à base de son salaire moyen des quatre dernières semaines. L'année suivante il aura droit à sept jours et ainsi un jour de plus pour chaque année de présence jusqu'à un maximum de quatorze jours.

Quand il arrive que l'ouvrier est débauché par le patron après avoir travaillé dix mois au moins chez lui, il a droit de se faire payer ses vacances. Seulement quand il quitte volontairement son patron il perd ses vacances.

Tout en étant un avantage sérieux, les vacances payées constituent un certain lien entre l'ouvrier et la maison qui l'occupe, et cela peut gêner quelque peu son libre mouvement, diminuer son indépendance vis-à-vis du patron.

Pour le boort il y a un tarif spécial.

Le travail étant en général payé aux pièces, le prix des pierres est calculé net. C'est-à-dire que le patron fournit tout : boort, force motrice, outils, etc... et que le tarif est payé sans restriction aucune.

Le système de travail à la meule séche permet à l'ouvrier diamantaire allemand de travailler avec peu de boort, surtout dans le brut scié. Le boort étant fourni à la base d'un peu moins que la consommation moyenne d'un ouvrier belge ou hollandais, suivant le travail à exécuter, ils peuvent économiser du boort, car ils n'usent pas la quantité à laquelle ils ont droit suivant le tarif du boort et cela a fait déjà l'objet de conversations passionnées avec les patrons, mais jamais les ouvriers n'ont cédé sur ce point.

Le tarif lui-même a changé trois fois pendant son existence, c'est-à-dire qu'il a changé quant à la forme, l'essentiel demeurant intact.

Pour bien comprendre ce tarif il faut en raconter l'histoire et exposer les cir-

constances économiques dont il est le produit.

L'Inflation

La guerre étant finie par la défaite de l'Allemagne, la faiblesse financière de l'Etat se reflétait dans sa devise, le mark.

Une fois sur la pente glissante, ce malheureux bout de papier perdait sa valeur réelle de jour en jour pour en arriver là où il est maintenant. Dans le commencement l'inflation se produisait par des chutes périodiques, interrompues par des moments de stagnation, revenant même d'un pas sur le chemin parcouru vers l'abîme mais pour retomber plus bas ensuite. Le coût de la vie commençait à augmenter rapidement. Mais voilà le phénomène : l'élévation du coût de la vie fut moins rapide que la dépréciation du mark. Par contre, elle suivit l'inflation à une certaine distance.

Il se formait une marge entre les prix sur le marché intérieur et le marché mondial. De cette marge, les industriels et commerçants de l'Allemagne se mirent à profiter. Chaque descente du mark signifiait une diminution des salaires pour les ouvriers, ce qui les obligeaient à des augmentations répétées. Mais le salaire, ne se basant pas sur le change mais sur le coût de la vie dans le pays lui-même, ces augmentations ne correspondaient pas à la dépréciation de la valeur réelle du mark, et restaient régulièrement en dessous.

Voilà pourquoi l'ouvrier allemand, tout en augmentant son salaire d'une semaine à l'autre, vit diminuer petit à petit la valeur réelle de son salaire, ce qui faisait de lui le « coolie » de l'Europe.

Entre temps, l'industrie allemande, ayant sa main-d'œuvre la meilleure marché du monde, se développait et réalisait, cela va sans dire, des profits considérables.

Les diamantaires ne pouvaient pas échapper à ces circonstances là. Eux aussi, ils demandaient sans cesse des nouvelles augmentations tout en voyant s'empirer leurs conditions de vie.

Chaque augmentation étant déjà noyée pendant la discussion même avec les patrons par les flots toujours montant de l'inflation.

Aussi ils décidèrent bientôt d'en finir avec ce petit jeu là. Ils se dirent que le diamant, qui était taillé en Allemagne était exclusivement destiné à l'exportation. Ils savaient que le commerce des diamants se fait exclusivement en florins hollandais ou en dollars américains. (Même dans le petit commerce le prix du taillé est basé sur le florin ou le dollar tandis que le prix du brut se calculait en livres sterling déjà avant la guerre).

Les commerçants, en payant les ouvriers, par l'intermédiaire des patrons locaux, en marks-papier, les frustraient ainsi littéralement, d'une partie de leurs salaires. C'est pour cela que les diamantaires fixèrent leur tarif en se basant,

non sur l'index du coût de la vie comme les autres industries, mais sur le cours du change du florin hollandais.

Ils prirent comme chiffre de base leur salaire de 1920, multiplié par un chiffre multiplicateur qui correspondait au cours du change au moment où le tarif entrat en vigueur. Ce multiplicateur représentait alors la première augmentation basée sur le cours du change en résumant toutes les augmentations précédentes.

Depuis ce moment-là, le multiplicateur s'augmentait automatiquement d'un pourcentage, suivant le cours moyen du florin hollandais pendant la semaine précédente.

Ce procédé un peu compliqué était appliquée de la façon suivante:

On établit un tarif où les prix des pierres étaient calculés déjà d'après le multiplicateur fixe. Chaque semaine la permanence du syndicat des Métaux envoyait aux patrons et au président du Comité d'usine de chaque atelier une note, où était fixé le pourcentage à payer la semaine courante. Ce pourcentage, augmenté ou diminué suivant le cours moyen du florin de la semaine précédente subissait une déduction de cinq pour cent. Les patrons avaient demandé ces cinq pour cent pour couvrir leurs risques:

En effet, si la semaine précédente le cours du florin avait monté en retombant la semaine où l'on devait payer les salaires suivant le change élevé, les patrons en auraient été pour leur frais. Mais cela ne pouvait arriver que très rarement. En général c'était le cas contraire, c'est-à-dire que le mark, s'étant déprécié davantage entre temps, les ouvriers touchaient leur paye en monnaie dépréciée, sans que leurs risques à eux soient couverts, du reste.... Ceci c'était un inconvénient du système, qui s'aggravait tant que la chute du mark se transformait en un véritable effondrement.

Il arrivait parfois que le salaire, étant calculé d'après le cours du change dans une semaine où un milliard de marks représentait encore une livre de pain noir, s'était tellement déprécié entre temps que la semaine suivante, lorsque les ouvriers reçurent leurs piles de billets de banque, on comptait déjà à coups de billons et ils ne pouvaient rien en faire.

Il y eût des semaines où des ouvriers habiles ne reçurent qu'un salaire qui correspondait à peu près à ce qu'un ouvrier diamantaire hollandais paye comme cotisation à son syndicat.

Première modification

La situation devenait insupportable. Aussi les conditions de vie avaient changé à fond.

Comme on peut voir plus haut, la période de l'inflation marquait à son début une différence considérable entre les prix sur le marché intérieur et les prix mondiaux.

Mais voilà que l'occupation du bassin de la Ruhr par les armées françaises

faisait monter les prix du charbon et du fer au-dessus des prix mondiaux, en entraînant après eux tout les autres produits industriels, et par conséquent, les prix des produits agricoles.

La hausse était encore stimulée par la hausse journalière du mark, que les mercantis tâchaient de lutter de vitesse en augmentant leurs prix incessamment. Au lieu de suivre l'inflation comme au début, le cout de la vie la devançait maintenant.

Les diamantaires, qui avait profité de leur tarif auparavant, restaient en arrière, comparés aux ouvriers des autres industries, qui réclamaient leurs augmentations hebdomadaires selon le chiffre index du coût de la vie. Mais ils ne pouvaient pas faire de même, sinon ils auraient dû dépasser les salaires de leurs compagnons aux Etats-Unis, l'Allemagne étant devenu le pays le plus cher du monde.

Ils tâchaient d'améliorer leur sort en corrigeant le mode de paiement, en calculant le pourcentage suivant le cours du florin de chaque mercredi de la semaine même où la paye devait s'effectuer.

Mais cette mesure ne pouvait donner qu'un petit avantage, car l'inflation continuait de jour en jour et atteignait en général son point culminant le vendredi, jour de paye pour les ouvriers en Allemagne, où la valeur réelle de leur salaire, fixée le mercredi, avait diminué déjà, souvent même de 50 %.

Tarif en florins

C'est alors que la Commission d'agitation, d'accord avec les patrons, élabora un nouveau tarif, où le prix des pierres était exprimé en florins hollandais, tout en restant au même niveau.

Le gouvernement ayant interdit le paiement des salaires en devises étrangères, les diamantaires faisaient payer leur salaire, calculé en florins, en marks-papier, selon le cours du jour précédent. Avec l'introduction du rentenmark, dans la plupart des maisons on payait en cette nouvelle monnaie, laquelle, émise par une banque privée de l'industrie lourde et des gros agriculteurs, était à peu près à parité des devises étrangères.

Entre temps, le mark du Reich avait touché le fond du marais financier dans lequel l'Empire banqueroutier était plongé. Il n'était plus coté aux bourses étrangères et, ne pouvant couler plus bas, il se stabilisa.

L'inflation s'est arrêtée pour le moment. L'Allemagne se trouve dans la même position que les pays au cours de change stable. Et devant les diamantaires se dresse le fantôme du chômage, qui sévit déjà des mois entiers dans les autres industries de l'Allemagne.

Les conséquences de l'inflation

La période d'inflation donnait à l'industrie allemande l'apparence de haute conjoncture. Tout le monde travaillait régulièrement, chaque semaine apportait

des nouvelles augmentations de salaires facilement acquises, on manquait de bras partout et des heures supplémentaires étaient faites régulièrement (sauf dans l'industrie diamantaire !)

Mais dans un pays, qui se trouve florissant grâce à l'inflation, il n'y a que les gros industriels et les mercantis qui s'enrichissent. Les ouvriers et les classes moyennes, tout en travaillant, ne font, en réalité, que s'appauvrir.

L'effet qu'à produit l'inflation sur les ouvriers allemands et surtout sur les diamantaires, est effroyable.

Ces derniers, qui étaient capables d'endurer des grèves de six mois et plus, même après la guerre, ne peuvent à présent pas vivre une seule semaine sans travailler.

Les syndicats ont vu fondre leurs caisses, remplies de marks-papier sans valeur.

Le syndicat national des Métaux, le plus grand syndicat de l'Europe quand au nombre de ses adhérents, a dû licencier la moitié de son personnel, employés et permanents et envisage de nouvelles mesures dans le même sens.

Les indemnités de chômage, maladies, etc., ont été supprimées dans la plupart des syndicats.

Même en payant une cotisation d'une heure de travail par semaine, on ne réussit pas à tenir debout les finances des syndicats.

Ainsi les diamantaires se trouvent tout à fait abandonnés en cas du chômage dont les menaces le moindre ralentissement du commerce des diamants et seront réduits à la vie misérable des autres chômeurs allemands.

Et même en travaillant dur ils ne peuvent plus manger à leur faim.

Non seulement qu'à la suite de leurs méthodes de travail patriarchales, ils gagnent moins que leurs frères des autres pays, mais ils ont encore à payer un impôt sur les salaires de 10 % à partir d'un certain minimum, ce qui est retenu par les patrons, puis un impôt supplémentaire qui s'élève à 10 % du montant de l'impôt sur les salaires. Ce dernier impôt sert à soutenir les chômeurs. Avec l'argent des ouvriers des usines, l'Etat donne des indemnités de chômage, bien minimes du reste, et en dehors de ça oblige les chômeurs à travailler deux jours de huit heures par semaine aux travaux publics sans rémunération aucune, simplement pour rendre « productif » l'argent dépensé aux indemnités de chômage, lequel est fourni par les ouvriers eux-mêmes !

C'est la misère la plus atroce partout; souffrir de la faim en travaillant, réduit au servage en cas de chômage.

La conférence de valorisation

Nous avons vu plus haut que les diamantaires de l'Allemagne avaient pris comme base de leur tarif les salaires en vigueur au moment de son application en 1920.

En comparaison avec les salaires d'avant-guerre, la valeur réelle de ce tarif marquait une diminution considérable.

Ils auraient sans doute préféré de reprendre simplement le tarif d'avant-guerre en y ajoutant le pourcentage de dépréciation du mark.

Mais ils comprenaient qu'ils ne pouvaient reprendre les tarifs d'avant-guerre tout seuls, tandis que dans les autres pays à change bas, et en particulier en Belgique, les salaires restaient en dessous de la valeur réelle qu'ils avaient avant 1914.

Ils savaient très bien qu'ils avaient du travail en abondance grâce au profit exceptionnel qu'offrit l'inflation aux patrons étrangers.

Ils ne se dissimulaient pas que la situation financière et économique de leur pays les faisait faire de la concurrence déloyale à l'égard de leurs camarades hollandais, même en élevant leurs salaires à un niveau tel qu'un bon ouvrier diamantaire touchait autant que le gros Fritz, le président de la République lui-même !

Mais ils savaient aussi que leur nombre et leur position dépendante de l'étranger ne leur permettait pas même de faire un effort dans la bonne direction et que la question étant de portée internationale, les milliers d'ouvriers diamantaires Belges, puis les Français étant dans la même situation qu'eux, devrait être résolu par l'Alliance Universelle.

Ils proposaient donc à l'Alliance Universelle de projeter un niveling des salaires dans tout le monde en élevant les salaires dans les pays à change bas au niveau des pays à change élevé.

Ils étaient d'avis qu'il était préférable de sacrifier les avantages passagers d'une position favorisée due à l'inflation, à l'assainissement des relations dans l'A.U.D., et le redressement de la solidarité internationale des ouvriers diamantaires.

C'est à la suite de cette discussion engagée sur cette proposition que l'A.U.D. décidait la conférence de valorisation de Zurich.

Les diamantaires de l'Allemagne fixent tous leurs espoirs sur cette conférence, ou plutôt, sur le travail que cette conférence pourrait exécuter.

Car maintenant il n'y est plus question de position favorisée de l'industrie allemande.

En effet, le sort des ouvriers diamantaires allemands constitue l'exemple le plus frappant de la relativité de positions pareilles.

En 1920 leur tarif restait encore légèrement en dessous des tarifs et des salaires belges en concordance avec la qualité de la taille qui, en général et à cette époque, était inférieure à la taille courante anversoise.

La dégringolade des francs Belges et Français ont, entre temps, fait disparaître

cette petite différence. Si le franc Belge ou Français continue à tomber sans que les salaires dans ces pays augmentent en compensation, les ouvriers diamantaires allemands pourraient bien se classer dans un proche avenir parmi ceux qui produisent le plus cher du monde avec toutes les conséquences qui en résultent.

C'est ainsi que l'industrie diamantaire subit sa part du fardeau que la crise économique, financière et politique, la crise du système capitaliste lui-même, fait peser sur la classe ouvrière et les classes moyennes de la population de l'Allemagne.

La cherté des matières premières de toutes sortes, force motrice, gaz, cuivre, soudure, chauffage et tout ce qui est nécessaire à l'industrie frappe aussi bien les patrons commissionnaires que les ouvriers. Ces premiers, qui aimaient si souvent à prendre les airs de grands seigneurs vis-à-vis de leurs ouvriers, se trouvent maintenant accablés sous des impôts de toutes sortes et les frais exagérés de production, qui les placent devant l'alternative de tenir debout leurs entreprises avec un rendement minime ou bien de les fermer et rejoindre l'armée croissante des petits bourgeois ruinés.

Voilà la vie des diamantaires en Allemagne, triste et pénible comme la vie de toute la classe ouvrière dans la période qu'elle traverse actuellement.

(Hanau, Décembre 1923).

Louis MOGENIER

Le 25 Février dernier, décédait à Taninges, après une courte maladie, un excellent militant, Louis Mogenier, directeur de la Coopérative de Taninges.

Ceux qui l'ont connu n'apprendront pas sans douleur la disparition de ce camarade.

Placé à la tête de la Coopérative depuis sa fondation, il fut toujours maintenu à ce poste par la confiance de ses camarades. Si jamais confiance fut méritée, ce fut celle-là !

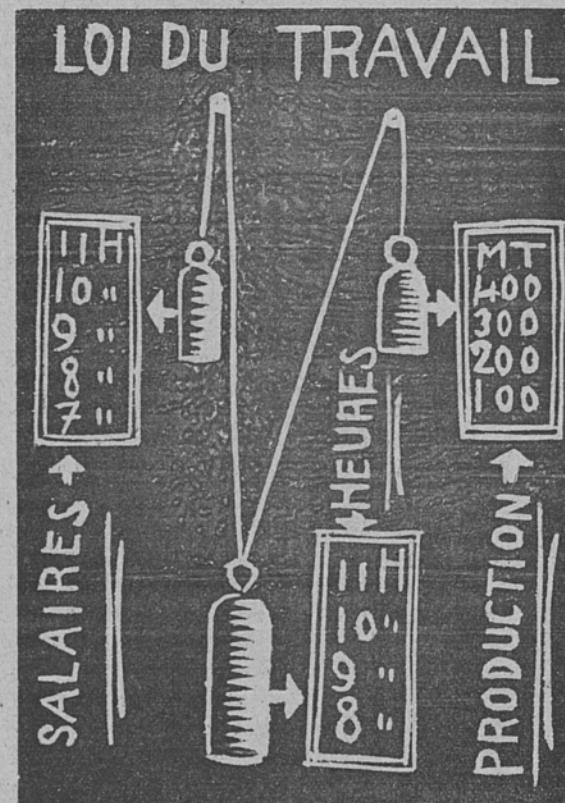
Malgré une santé délicate, Louis Mogenier apporta à l'œuvre entreprise un dévouement, une persévérance inlassables, une probité à toute épreuve.

C'est grâce à lui que la Coopérative put survivre à la guerre et que les ouvriers mobilisés purent se remettre au travail dès leur libération.

Son activité sut se dépenser également dans le domaine syndical, et, à Taninges, il était l'âme de ce mouvement.

L'affluence considérable qui assista à ses funérailles, disait assez en quelle estime il était tenu par la population tout entière.

A sa famille, nous présentons nos sincères condoléances et nous nous inclinons avec respect devant la tombe de cet excellent camarade, de cet honnête homme.



illustrée au tableau noir en quelques coups de craie :
« Quand baissent les heures, les salaires et la production montent »

(Cliché Lutte Syndicale).

La Conférence des Changes

D'un article de M. Polak, Président de l'Alliance Universelle des Diamantaires, paru dans le *Weekblad*, de Février, nous extrayons ce qui suit :

Le Congrès de Londres, en août 1923, n'a pas eu le temps de s'occuper du problème de la cohésion internationale des salaires et décida par conséquent de charger le Comité Fédératif de convoquer une petite conférence, qui aurait à discuter la question des changes en liaison avec les augmentations de salaire, aussitôt qu'il estimerait que le moment d'une telle réunion serait opportun. Les conditions des changes n'étaient pas à cette époque aussi graves qu'elles ne le sont devenues plus tard. Il n'y avait donc aucune raison de convoquer la conférence peu après le Congrès. Cependant la situation se modifiait sans cesse. Le mark se déprécia rapidement et le franc tomba à son tour. Et, même là où les salaires étaient encore proportionnés à la situation, cette proportion fut détruite. En Allemagne, les ouvriers firent ce qu'ils purent et obtinrent le calcul des salaires sur la base de l'or. Au début, on ne fit pour ainsi dire rien en Belgique (plus tard on ajouta une allocation de renchérissement insignifiante), ce qui provoqua la violente dispute entre Van Berckelaer et moi, que chacun connaît. Le Comité de l'Association mondiale estima alors que le moment était venu de convoquer la conférence envisagée à Londres et il fut décidé que celle-ci aurait lieu, dans une ville suisse, fin Octobre ou commencement Novembre 1923.

La désignation d'une ville suisse eut lieu sur le désir des membres belges du Comité, qui voulaient se rassembler sur un terrain neutre. Quant au Comité d'Amsterdam, je puis déclarer qu'il ne voulait éléver aucune objection, afin de ne pas aggraver les relations déjà très tendues, tout en ne comprenant pas très bien l'importance que l'on donnait à une rencontre sur « terrain neutre ».

L'atmosphère de la *Moretuslei* (siège de l'A. D. B., à Anvers), mais aussi celle de *Fransche Laan* (siège de l'A. N. D. B., à Amsterdam), lui semblait tout aussi bien appropriée. Mais, finalement, la différence n'était pas considérable, car les participants français et allemands de la conférence habitent plus près de la Suisse que ceux de la Hollande ou de la Belgique et, pour les représentants de ces deux derniers pays, cela n'aurait signifié qu'une modeste augmentation des frais de voyage. Cependant, cette intention ne put pas être réalisée, Van Berckelaer étant tombé malade. Il était pourtant de la plus haute importance que Van Berckelaer puisse assister à la conférence, non seulement parce qu'il est secrétaire de la Fédération mondiale, mais particulièrement parce que c'était justement entre lui et moi que le litige sur cette question avait éclaté. Van Berckelaer se plaignait au point de vue qu'en général on ne pourrait pas ou presque pas supprimer les difficultés résultant de la situation des changes et que tout ce qui pouvait être fait avait déjà été fait en Belgique, de telle sorte que, dans ce pays, on ne pouvait plus entreprendre autre chose.

La discussion de cette affaire n'aurait pu avoir que difficilement lieu sans Van Bercke-

laer, d'autant plus que ce dernier, sans faire aucun reproche aux autres membres de l'A. U. D., était certainement le mieux qualifié pour prendre part aux discussions sur un tel thème à une conférence.

La conférence fut donc renvoyée dans l'espoir que Van Berckelaer pourrait bientôt reprendre son activité. Lorsque, à nos regrets unanimes, cela ne sembla pas être le cas, les membres hollandais de la Fédération Internationale proposèrent (exactement comme le fait actuellement le correspondant parisien du *Journal du Commerce des Diamants*) de convoquer la conférence à Anvers, dans l'espoir que Van Berckelaer pourrait alors y assister, ou tout au moins rester en contact avec elle. Mais les membres belges dirent qu'il était certain que le gouvernement belge refuserait le visa de passeport aux représentants allemands, qu'il ne pouvait donc pas être question d'une réunion à Anvers, puisque l'on ne pouvait pas renoncer à leur participation.

Entre temps, nous sommes parvenus au mois de février. Si le Congrès de l'Alliance Universelle peut avoir lieu cette année, il serait sage d'y discuter la situation des changes. Si le congrès ne peut pas être tenu (cela dépend principalement de l'état de santé de Van Berckelaer), il faudra que la conférence aie lieu en tout cas le plus tôt possible.

Car, si rares que soient ceux qui attendent des montagnes d'or du résultat de la conférence, il faut pourtant que cette situation soit éclaircie et qu'une certaine sécurité apparaisse. Il faut que l'on sache définitivement ce que l'on peut attendre l'un de l'autre à cet égard, car il s'agit ici d'une question de vie non seulement pour de nombreux ouvriers diamantaires hollandais, mais encore pour les diamantaires d'Angleterre et d'Amérique.

Peut-être que Van Berckelaer, qui a quitté l'hôpital après l'opération qu'il a subie, pourra bientôt assister à une conférence. Je l'espère pour lui et pour notre cause commune. Mais si ce n'était pas le cas, il faudrait qu'elle ait lieu, tout regrettable que cela serait, sans lui.

H. POLAK.

Notre camarade E. Danckaerts, du Syndicat d'Anvers, fait suivre cet article un commentaire suivant :

Pour ce qui concerne la réunion à Anvers, nous sommes toujours d'avis — comme au début — qu'elle apporterait des difficultés considérables pour les Allemands.

En considération du cours élevé du florin hollandais, ce serait un voyage très coûteux pour presque tous les participants. C'est pourquoi nous estimons que le lieu le plus approprié serait une ville quelconque du Jura, simultanément pour des raisons de propagande.

En tout cas, le lieu de la réunion n'est pas l'essentiel et si d'autres collègues ne sont pas de notre avis à ce sujet, ils ne doivent pas craindre que, de notre part, un désaccord puisse se produire.

L'état de santé de Van Berckelaer est un cas difficile. Sa santé s'améliore de jour en jour, mais lui permettra-t-elle — ce que nous espérons pouvoir vous dire bientôt — de participer personnellement aux discussions d'une conférence sans risques ?

C'est ce que nous ne pouvons pas dire à l'avance.

E. D.

Le Concert donné au bénéfice du RAYON DE SOLEIL au Théâtre de la Maison du Peuple de St-Claude a dû être ajourné.

Il aura lieu en soirée le DIMANCHE 6 AVRIL

Tous les Diamantaires de la région voudront participer à cette fête de bienfaisance, tout en passant une soirée agréable.

Retenez ou faites retenir vos places.

Location comme d'usage.

Valeurs Diamantières et Marché des Diamants

La valse folle des changes ne pouvait manquer d'entrainer dans son tourbillon les valeurs de diamants et celle-ci ont connu, au cours du mois qui vient de s'écouler, des différences de cours formidables.

Le 3 mars, la livre est à 103,50, *De Beers* à 1.372. Puis, les jours suivants, c'est la hausse ininterrompue, et le 10, la livre est à 115,50 ; le 11, *De Beers* vaut 1.500 !

Mais, à la suite de l'accord conclu entre le gouvernement de M. Poincaré et des banquiers américains, brusque recul : le 21, la livre est à 82,43, *De Beers* à 1.025.

On peut constater cependant, que du 18 au 21, bien que la livre ait une tendance à se stabiliser, la *De Beers*, subissant l'affolement qui s'est emparé des boursiers et qui a eu sa répercussion sur presque toutes les valeurs, n'en a pas moins continué à baisser.

On peut espérer, lorsque ce moment d'affolement sera passé, assister à une certaine reprise des cours. Voici, du reste, ce qu'en dit l'*Information* :

Au groupe des diamantières la *De Beers*, uniquement affectée par la baisse de la livre est revenue à 1.025 en clôture. On peut considérer les cours actuels comme présentant un réel intérêt pour les portefeuilles spéculatifs. La *De Beers* est revenue, en effet, aux cours auxquels elle se négociait, il y a exactement un an, alors que la livre ne valait que 75 francs.

Du même journal, au sujet de la *Jagersfontein* :

La *Jagersfontein* oscille dans les mêmes proportions que la *De Beers* et revient en fin de semaine, à 258.

On annonce un dividende final de 2 sh. 6 par action payable à partir du 31 mars 1924.

Le *Financial Times* écrit à ce sujet :

« Cette répartition porte le montant total du dividende de 1923-1924 à 5 sh. 6 contre 6 sh. en 1922-1923 et rien en 1921-1922. La légère réduction du dividende causera probablement une certaine déception, étant donné la bonne situation du commerce des diamants. On déclare cependant dans les milieux autorisés que l'augmentation de la demande de pierres est telle que la *Jagers* a des difficultés à maintenir sa participation dans le syndicat du diamant, et que les importantes extensions apportées à l'usine de lavage permettent de prévoir de plus gros bénéfices pour 1924-25. »

Bien que les fluctuations des changes créent inévitablement un malaise, tous les marchés ont fait preuve d'une bonne activité.

La demande se maintient satisfaisante pour tous les articles, mais on se plaint toujours que les prix du taillé ne soient pas en rapport avec les prix du brut, qui sont toujours très fermes.

Le nombre des acheteurs étrangers est toujours très grand.

Les fluctuations du change, qui rendent les affaires à long terme presque impossibles, sont fort préjudiciables à notre industrie.

Seule, la stabilisation des cours peut donner à nos négociants la sécurité sans laquelle les affaires deviennent un jeu.

Reste à savoir ce que vaudront à cet égard les mesures prises par le Gouvernement ?

Que restera-t-il dans quelques mois, des résultats acquis en huit jours ?

Ne faut-il pas craindre de voir le franc se déprécier de nouveau, lorsqu'il faudra rembourser et qu'on se sera rendu compte que l'emprunt consenti par les banquiers américains n'est, en définitive, qu'un accroissement de notre dette ?

E. P.

NOS REVENDICATIONS

Une nouvelle augmentation est obtenue

On se rappelle que lors de nos dernières revendications, nous avions été contraints par les circonstances, d'accepter une différence de 10 % entre les majorations appliquées sur le tarif de base des chatons et celles appliquées sur le tarif de base des pierres brillantes.

Il était toutefois bien entendu que cette tarification ne pouvait être que provisoire et que les pourcentages devraient être unifiés de nouveau dès que la situation le permettrait.

C'est pourquoi, jugeant le moment venu, l'Union Nationale demandait au début de ce mois, pour être appliquée au 1^{er} Avril, 10 % d'augmentation sur les pierres brillantes et 10 % sur le tarif de débrutage, de façon que toutes les catégories d'ouvriers bénéficient d'une augmentation uniforme.

Bien que n'ayant pas encore reçu la réponse de tous les patrons, nous sommes convaincus que ces nouvelles conditions entreront partout en application à la date du 1^{er} Avril.

En effet, dans la plupart des Coopératives, les ouvriers bénéficient déjà de ces conditions ou de conditions supérieures.

Il en est de même pour la maison Driat, de Nemours qui paye depuis le début de mars 60 % pour le brut plein et 35 % pour le scié.

M. Gauthier, de Lyon, a également accepté.

A St-Claude, les Coopératives Adamas, Le Diamant, MM. Paul Lançon, Clément Vuillet, Michaud, et la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires ont répondu favorablement à nos revendications. A une demande du Syndicat ouvrier, demandant la constitution d'une Commission paritaire, analogue à celles qui fonctionnent dans d'autres centres, et qui serait chargée de proposer les modifications de tarifs nécessaires pour mettre les salaires en rapport avec le coût de la vie, cette organisation a répondu négativement.

Voici d'ailleurs la lettre que nous avons reçue :

Saint-Claude, le 21 Mars 1924.

*Monsieur le Secrétaire de la Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires
12, Rue de la Poyat,
à St-Claude (Jura).*

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre du 12 courant, j'ai l'avantage de vous informer que les Membres de notre Chambre Syndicale ont décidé lors de leur dernière réunion, d'appliquer le tarif suivant à partir du 1^{er} Avril :

Polissage (toutes séries)

Brut plein : 55 % de majoration sur la base.

Brut scié : 30 % " " "

Débrutage

40 % de majoration sur la base.

Fantaisies (toutes catégories)

10 % de majoration sur la base.

Relativement à votre suggestion, second objet de votre lettre, la majorité de nos Collègues n'est pas d'avis de créer cette Commission qui serait chargée de suivre les fluctuations diverses influençant notre industrie et les conditions du travail. En particulier les maisons ne s'occupant que de façon veulent avoir le temps de consulter leurs correspondants chaque fois qu'il s'agit d'un remaniement des tarifs ; d'où il résulte que leurs décisions ne sauraient être immédiates.

Veuillez agréer, Monsieur, mes distinguées salutations.

Le Président de la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires de St-Claude,

E. DALLOZ.

* * *

Nous prions tous les Syndicats qui ne l'ont pas encore fait, de nous renseigner sur les conditions de travail appliquées dans leur centre et de nous signaler les infractions qui pourraient se produire.

E. P.

MATÉRIEL A VENDRE au bénéfice du RAYON DE SOLEIL

A VENDRE matériel pour diamantaires, provenant de la Coopérative Les Moulins, comprenant :

30 places, à vendre ensemble ou séparément ;

Une rôdeuse en bon état ;

Tenailles et pinces diverses ; lampes à gaz (chaufferettes) ; chevillons ; dops (coquilles) ; lampes à pétrole et matériel divers.

Le tout à des prix très avantageux.

Les sommes produites seront versées intégralement à la caisse du Rayon de Soleil.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Léon VILLE, Syndicat des Ouvriers Diamantaires, Maison du Peuple, St-Claude.

OCCASION

A VENDRE, dans de bonnes conditions, un renvoi pour machine à bruter.

S'adresser au b. d. j.

SITUATION FINANCIÈRE

de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Exercice du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 1923

	RECETTES
Cotisations perçues.....	9.514 80
Vente tables classement et tarifs	9 15
Somme encaissée pour compte syndicat Londres.....	161 "
Intérêts de 1923.....	1.636 23
Total.....	<u>11.321 18</u>
	DÉPENSES
Frais de contrôle.....	37 50
Tournées dans les Centres	159 "
Frais du Congrès de Gex (50%)	871 05
Achat machine à écrire et fournitures	1.000 "
Salaire du Permanent.....	2.750 "
Frais divers (abonnement aux journaux et revues, achat de livres, fournitures de bureau, correspondance, etc.).....	159 80
Achat de cercles de fer pour le Rayon de Soleil.....	582 50
Total.....	<u>5.559 85</u>
	BALANCE
Total des Recettes.....	11.321 18
Total des Dépenses	<u>5.559 85</u>
Bénéfice du Semestre	5.761 33
AVOIR au 1 ^{er} Juillet 1923 ..	41.552 51
AVOIR au 31 Décembre 1923.	<u>47.313 84</u>

SITUATION DES CAPITAUX

En compte-courant à La Fraternelle	45.938 74
Au compte de chèques postaux	372 "
En Caisse	1.003 10
Total.....	<u>47.313 84</u>

*Le Secrétaire-Comptable,
E. PONARD.*

UNION NATIONALE

des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Situation Financière du RAYON DE SOLEIL

Exercice du 1^{er} Août au 31 Décembre 1923

	RECETTES
Cotisations	1.547 40
Dons des Syndicats	940 "
Dons divers	295 05
Vente de débris de tiges de cuivre	1.229 80
Pourcentage sur vente de dops (Defougères et Cretin)	24 "
Fête de Versailles.....	1.246 65
Intérêts de l'argent placé.....	21 57
Total des Recettes.....	<u>5.304 47</u>

DÉPENSES

Frais d'envoi de cercles de fer et de poudre noire	15 30
AVOIR au 31 Décembre 1923 ..	<u>5.289 17</u>

SITUATION DES CAPITAUX

En compte-courant à La Fraternelle	4.571 57
Au compte de chèques postaux ..	249 "
En Caisse	468 60
Total de l'Avoir	<u>5.289 17</u>

NOTA. — Un certain nombre de Syndicats sont en retard dans le paiement de leurs cotisations au *Rayon de Soleil*. Saint-Claude qui a voté 1.200 francs de subvention à l'œuvre n'a pas encore effectué le versement de cette somme.

*Le Secrétaire-Comptable,
E. PONARD.*

**

Rapport de la Commission de Contrôle

La Commission de Contrôle, réunie le 23 février 1924, après avoir examiné les comptes de l'Union Nationale et du *Rayon de Soleil*, en reconnaît l'exactitude, sauf quelques petites erreurs insignifiantes relevées dans les bordereaux de cotisations et dont rectification sera faite.

Elle constate, en outre, que quelques syndicats, par l'irrégularité qu'ils apportent dans le paiement de leurs cotisations, nuisent à la bonne marche de l'organisation et elle les invite à s'acquitter, dans l'avenir, avec plus de ponctualité.

La Commission :

Clovis DALLOZ-FURET et Alix MONNIER, du Syndicat de St-Claude ;

Ernest REGARD, du Syndicat de Divonne.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — La situation est bonne et nombreux sont les patrons qui cherchent des ouvriers.

A la Coopérative *Le Diamant* on paye depuis le 1^{er} Mars : 65 % au-dessus du tarif de base pour le brut plein et 35 % pour le scié ; 50 % pour le débrutage.

En général la qualité des bruts s'améliore.

— Dans sa dernière assemblée le syndicat a voté 50 francs pour le monument à éléver à Fernand Pelloutier, le fondateur des Bourses du Travail.

— Dans l'ensemble des Sections, rien de particulier à signaler.

Montréal. — Quatre ouvriers seulement restent au travail dans ce petit centre du département de l'Ain. A la suite d'une visite du Permanent, tous ont adhéré au Syndicat de St-Claude.

Cormaranche-en-Bugey. — Deux ouvriers dans ce village situé à proximité de Hauteville (Ain) où existait jadis un atelier aujourd'hui disparu. Ils adhèrent à l'organisation.

Lilliat-Matafelon. — Trois ouvriers à Lilliat, trois à Matafelon, outre le patron et sa femme. Voilà tout l'effectif diamantaire de ces deux localités. Ces ouvriers, à côté de leur métier, ont tous à s'occuper de travaux agricoles et désertent l'atelier pendant les mois d'été. Tous feront leur adhésion dès leur rentrée à l'atelier.

Annemasse. — L'atelier Vuargnier continue à occuper quelques ouvriers suivant les conditions syndicales.

Mais pourquoi ces ouvriers, travaillant chez un patron aux idées très larges, restent-ils en dehors de l'organisation ?

Serraval. — Village de la Haute-Savoie, perdu dans la montagne, à 12 kilomètres

d'une station de chemin de fer ou de tramway, Serraval possède depuis très longtemps un atelier de diamantaires.

Longtemps fermé, celui-ci fut vendu il y a quelques mois à un patron de St-Claude qui en rouvrit les portes. Quatre ouvriers et ouvrières dont le frère du patron ont quitté deux petits centres de l'Ain pour venir s'y établir et deux ouvriers du pays, dont un vieillard, dont repris le travail. On signale l'entrée de quelques apprentis dans cet atelier.

Gex. — La situation du métier est bonne. La Coopérative paye le 55 % sur toutes les catégories.

Les camarades qui n'ont pas encore acquitté la totalité de leurs cotisations 1923, sont priés de le faire au plus tôt. Il faut que chacun sache bien que la caisse a avancé pour l'année toute entière le montant des cotisations à l'A. U. D. et à l'Union Nationale, et que si chaque camarade opérait de cette façon, la situation ne serait plus possible.

Dans la dernière assemblée, sur la proposition de quelques camarades, il a été décidé que tous les non-syndiqués seraient invités à une prochaine réunion pour leur exposer l'action de l'organisation et les inviter à rejoindre celle-ci.

Nous espérons que notre appel sera entendu et que beaucoup viendront grossir notre petit noyau.

M. V.

Thoiry. — Rien de particulier à signaler sur la place où la situation est bonne. La qualité des bruts laisse à désirer, surtout dans les grosses pierres. En ce moment on fait un peu de retaillage chez un patron de la place.

Divonne. — Bonne situation. Rien de particulier.

Taninges. — La situation est bonne et il semble que la qualité des bruts ait tendance à s'améliorer. Au point de vue syndical, aucun fait digne d'être relaté.

A la Coopérative, le camarade François Revuz a été désigné pour remplir les fonctions de Fondé de pouvoirs, en remplacement de notre regretté Louis Mogenier.

Felletin. — La situation est normale et le travail est d'assez bonne qualité.

Lyon. — Situation normale. Rien de particulier à signaler.

Nemours. — La situation est bonne et le travail est abondant mais d'une qualité qui laisse à désirer.

— La maison Driat paye pour toutes catégories 60 % au-dessus du tarif de base et 35 % sur le scié ; à la Coopérative ces pourcentages sont de 65 % et de 40 %.

— Le Secrétaire et le Trésorier ayant abandonné leurs fonctions ont été remplacé par les camarades Théret Emile et Béchu.

— Les camarades Mermet, Ponge, Huttépain, Gespier et Duvert ont abandonné leur indemnité de grève (10 francs) à la Caisse syndicale ; les camarades Lecland, Mercier, Bègue, Mariller, Combier, Carrault et Griffe l'ont versée au *Rayon de Soleil*.

Paris. — La situation est toujours bonne sur la place. Il a été convenu avec les patrons que l'indemnité de vie chère de 10 % obtenue en février ne sera pas inférieure à 20 francs par semaine.

— La Commission du *Rayon de Soleil* a commencé ses travaux, lesquels ont donné des résultats appréciables. Un grand bal de nuit au bénéfice de l'œuvre est en préparation et aura lieu sans doute en Mai.

BELGIQUE

La situation demeure bonne. Nous annonçons dans notre dernier numéro que l'indemnité de vie chère venait d'être portée de 45 à 65 francs par semaine.

Une nouvelle augmentation a été obtenue et cette indemnité a été portée à la fin février à 95 francs par semaine.

HOLLANDE

Si l'on en juge par le nombre des chômeurs la situation s'est considérablement améliorée. Pour la première semaine de Mars, ce nombre n'était plus que de 329.

Tous les tailleur de brillants sont occupés et on signale le retour au métier de nombre d'ouvriers qui l'avaient quitté depuis plusieurs années.

ALLEMAGNE

Les camarades de Hanau et de Idar-Oberstein annoncent qu'à la suite des derniers pourparlers qu'ils ont eus avec leurs patrons, ils ont obtenu le renouvellement du contrat collectif, visant la durée du travail, vacances, question de boort.

Erbach est également soumis au contrat de Hanau.

Les délégués des diamantaires d'Idar-Oberstein qui, par suite de l'occupation, n'avaient pu depuis longtemps entrer en relations avec les autres centres ont été enfin dans la possibilité de le faire. Ils ont mis en vigueur un nouveau tarif basé sur le mark-or.

Les délégués de Hanau et Erbach ont alors décidé d'adopter ce tarif et c'est sur cette base qu'ils vont présenter leurs nouvelles revendications, de façon que l'Allemagne possède de nouveau un tarif unique basé sur une valeur fixe.

STATISTIQUE

des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS

	Syndiqués	Chômeurs
Du 28 Janv. au 3 Février.	11.248	100
Du 4 au 10 Février.....	11.298	100
Du 11 au 17 —	11.357	85
Du 18 au 24 —	11.379	100
Du 25 Février au 2 Mars.	11.381	75

AMSTERDAM

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 11 au 17 Février.....	5.229	440
Du 18 au 24 —	5.332	386
Du 25 Février au 2 Mars.	5.414	352
Du 3 au 9 Mars.....	5.458	329
Du 10 au 16 —	5.460	347

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam, à la date du 18 Mars 1924, donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 21 Mars).
Boort	le carat	10 35 73,12
Débris de cliveurs.	—	8 28 58,49
Eclats.....	—	4 14 29,24
Poudre pure.....	—	4 14 29,24

Le 21 Mars, 100 florins valaient 706 fr. 50.

LES ASSURANCES SOCIALES

(SUITE ET FIN)

Les pensions de vieillesse

Parlez-moi maintenant des pensions de vieillesse. Comment sont-elles constituées ?

— Les pensions de vieillesse sont constituées par une partie des versements capitalisés au compte de l'assuré, et par des majorations destinées à porter la pension à un minimum prévu.

— *Quel est le minimum garanti ?*

— Il varie suivant la classe de l'assuré. Il est de 500 francs par an pour la 1^e classe ; 800 francs pour la 2^e classe ; 1.275 francs pour la 3^e classe ; 1.650 francs pour la 4^e classe ; 2.325 francs pour la 5^e classe et 3.000 pour la 6^e classe.

— *A quel âge cette pension est-elle accordée ?*

— A soixante ans et si l'assuré a effectué 30 ans de versement ou 9.000 cotisations journalières, il a droit au minimum garanti. S'il n'a pas ce nombre de cotisations, la liquidation de sa pension est faite d'après ses versements capitalisés.

— *Peut-on réclamer la rente viagère avant l'âge de 60 ans ?*

— Oui, l'assuré peut demander la liquidation de sa pension à partir de l'âge de 55 ans. Il peut également, s'il veut s'assurer une pension supérieure, différer cette liquidation jusqu'à l'âge de 65 ans.

— *Vous m'avez dit que la pension était constituée par la capitalisation d'une partie des versements. Quelle est l'importance de la part réservée à la retraite ?*

— Cette part varie suivant les classes de l'assurance. Elle est beaucoup plus faible pour les classes à faibles salaires et, par conséquent, la participation de l'état pour assurer les minima de pension est plus importante pour ces classes.

Voici la part à capitaliser prise sur la cotisation ouvrière et le versement patronal :

Pour la 1^e classe, 2/10 des versements ; pour la 2^e classe, 3/10 ; pour la 3^e classe, 4/10 ; pour la 4^e classe, 4,5/10 ; pour les 5^e et 6^e classes, 5/10 des versements.

— *Prenez des chiffres, ce sera plus clair.*

— Si vous voulez. En nous basant sur le salaire moyen de chaque classe, l'assuré de 1^e classe, avec 900 francs de salaire annuel, aura versé en 30 ans 1.350 francs dont 270 francs auront été à son compte retraite. Six mois et demi de pension à 500 francs auront remboursé cette somme qui a été au compte retraite et, 2 ans 9 mois de pension auront remboursé la totalité de ses versements.

L'assuré de 2^e classe, avec 1.800 francs de salaire aura versé en 30 ans 2.700 francs dont 810 francs auront servi à la retraite. Dix mois et demi de pension à 900 francs auront remboursé cette part et 3 ans de pension auront remboursé la totalité de ses cotisations.

L'assuré de 3^e classe, avec 3.200 francs de salaire aura versé en 30 ans 4.800 francs dont 1.920 francs serviront à la retraite. Cette part sera remboursée par 1 an et demi de pension à 1.375 francs et, 3 ans 10 mois de cette pension rembourseront la totalité de ses cotisations.

L'assuré de 4^e classe, avec 5.000 francs de salaire aura versé au total 7.500 francs de cotisations, dont 3.375 francs pour la retraite. 25 mois de pension à 1.650 francs auront remboursé sa part de versement retraite et, 4 ans et demi de cette pension rembourseront la totalité des cotisations qu'il aura versées.

Il faudra également 4 ans et demi de pension pour rembourser les versements des autres classes : pour l'assuré de la 5^e classe, au salaire de 7.000 francs, qui aura versé au total 10.500 francs dont la moitié pour la retraite et dont la pension sera de 2.325 fr.

De même pour l'assuré de 6^e classe, au salaire de 9.000 francs, qui aura versé en 30 ans 13.500 francs dont la moitié au compte retraite.

Le régime transitoire

— Nous avons bien vu le minimum de pension garanti par la loi aux assurés qui demanderont, à 60 ans, la liquidation de leur pension après avoir versé leurs trente années de cotisation. Mais quand la loi entrera en application, il y aura des travailleurs qui, à l'âge de 35 ou 40 ans, entreront dans l'assurance. Comment se liquidera leur pension de vieillesse ?

— L'assuré âgé de plus de 30 ans au moment de la mise en application de la loi aura droit à une pension de vieillesse de 500 fr. au minimum. Mais il lui faudra avoir cotisé pendant cinq ans au moins et avoir versé pendant cette période les quatre cinquièmes de la cotisation normale.

— Ce minimum de 500 francs ne vous paraît-il pas dérisoire ? Comment un homme peut-il vivre avec cela ?

— Ce minimum représente la moitié du salaire des assurés de la première classe. Certes, il est loin de répondre aux besoins et la C. G. T. réclame un minimum de pension à 1.200 francs., de façon à garantir à tous les assurés un minimum d'existence raisonnable.

— Pour assurer les 1.200 francs de pension que vous réclamez, il faudra de l'argent. Les comptes d'assurés étant insuffisants, c'est donc l'Etat qui devrait faire les majorations ?

— Naturellement.

— Ne craignez-vous point que cela ne crée pour l'Etat une dépense supplémentaire supérieure à ses disponibilités ?

— N'ayez crainte. On pourrait dire qu'il y a dans le budget de l'Etat bien des dépenses moins justifiées. Mais si l'on examine de près la question, il est facile de voir que la contribution de l'Etat ne serait pas considérable. Il faut dire que, pour les plus fortes classes, la capitalisation des versements assure de bonne heure cette pension. Il faut pour la constituer 12 ans de versements de la 6^e classe ; 16 ans de versements de la 5^e classe ; 22 ans de versements de la 4^e classe ; toujours en tenant compte d'une capitalisation à 4 1/2 pour cent.

C'est donc pour les autres seulement que les majorations interviendront. Si vous tenez compte que l'assurance sociale va apporter de l'argent frais qui ne coûte rien, alors que les emprunts coûtent si cher, vous verrez qu'en fin de compte, l'Etat ne ferait pas une mauvaise affaire, même en acceptant le minimum que nous réclamons. C'est d'ailleurs un effort qui irait en diminuant, au fur et à mesure que nous nous rapprocherions de la période normale.

Georges BUISSON.

Les nouveaux tarifs postaux

Lettres

	Ord.	Recom.	Val. décl.	Val. décl.
jusqu'à	20 gr.	0.25	0.85	1.25
—	50 —	0.45	1.05	1.45
—	100 —	0.60	1.20	1.60

Augmentation de 0 fr. 20 par 100 grammes ou fraction de 100 grammes.

Echantillons

	Ordinaires	Recommandés
jusqu'à 100 grammes	0.20	0.60
— 200 —	0.35	0.75
— 300 —	0.50	0.90
— 400 —	0.65	1.05
— 500 —	0.80	1.20

Imprimés et Factures

Le tarif des imprimés et factures est l'ancien tarif majoré de 0 fr. 05

AUX TRÉSORIERS

Utilisez pour cela le moyen le plus économique et adressez les fonds par chèque postal à :

E. PONARD, Diamantaire

8.147, DIJON

Imprimerie de la Maison du Peuple

12, Rue de la Poyat, St-CLAUDE (Jura)

Spécialité d'Imprimés commerciaux
et Administratifs

DÉTAIL

GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boîte ou outils diamantaires achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants
Acheteur de fil de cuivre

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
et Poïde métriques contrôlés par l'Etat

:- Réparations de Balances pour Diamantaires :-

Nombreuses Médailles et Diplômes



LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude